

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX Boris

Convocation et affichage : 14/04/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui permet au personnel de bénéficier d'actions sociales directes, aides financières diverses pour les naissances ou les mariages, prêts immobiliers ou personnels, réductions pour les spectacles, etc..).

Monsieur le Maire indique qu'il revient au Conseil Municipal, après le renouvellement des Conseils Municipaux, d'élire un délégué local élu et un délégué local agent ainsi qu'un correspondant au sein du personnel.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner Madame Céline RENON, conseillère municipale, en qualité de délégué local élu notamment pour participer à l'Assemblée Départementale annuelle du CNAS.
- De désigner Madame ROUX Catherine, Secrétaire de Mairie, en qualité de délégué local agent et de correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN

